

BC saisie par : ROUSSIN	le 13.09.2024	Validé par: ROUSSIN	le 13.09.2024
Interlocuteur : Chargé de secteur ROUSSIN SABINE	EMS JUEN		
Centre : CS403 Chargé secteur TER04 03	720 RTE DE SAINT QUENTIN 38210 TULLINS		

Client: 20107544 M DUVAL RENE
0659196647
Contrat: 120546/0 du 31.05.2016
ESI: 0331-01-01-0001 ST ETIENNE ST GEOIRS GLYCINES au Rez de chaussée T2
LES GLYCINES Logt no 0001 13 RUE DOCTEUR GUYONNET
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.01.1965 Date entrée patrim.: 15.02.1990

OBJET DE LA COMMANDE:	Réclamation PL/598335 cumulus ne produit pas d'ECS depuis		
Date de début d'exécution:	13.09.2024	Fin d'exécution:	18.09.2024
<p>Bonjour, Merci d'intervenir dans vos meilleurs délais à l'adresse suivante : Cumulus ne produit pas d'EAU CHAUDE SANITAIRE DEPUIS LE 12/09 cumulus situé dans le cellier Mr m indique ne pas savoir mètre ne marche forcée .Mmr est malvoyant .Je n ai pas pu faire le diagnostic .Mr n est pas chez lui .J demande de contacter son fournisseur d energie Je lui demandé de trouver de laide afin de mettre en marche forcée son cumulus électrique. Mr est joignable au 06 59 19 66 47 Il appelle depuis chez une amie le 07 68 22 27 18 je demande si son amie pe</p>			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVERIFELE001-Verification d une installation électrique, re	75,00	1,00	75,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
75,00	0,00	75,00	7,50	82,50

Opération:	S. analytique:	Non affecté
------------	----------------	-------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire	Signature de l'entreprise		

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art